Ville de Genève
Conseil municipal

PR-1578 A

Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 26 juillet 2023 en vue de l'ouverture de deux crédits d'un montant total de 16 271 000 francs, soit:

- **Délibération I: 15 914 000 francs destinés au renouvellement et à l'acquisition de véhicules et d'engins spécifiques pour les services de l'administration municipale;**
- **Délibération II: 357 000 francs destinés à la mise en place d'installations fixes permettant de recharger des véhicules électriques sur les différents sites de la Ville de Genève.**

10 novembre 2023

Rapport de M. Luc Zimmermann.

Cette proposition du Conseil administratif a été renvoyée à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication par le Conseil municipal lors de la séance du 5 septembre 2023. La commission l'a étudiée lors des séances des 12 et 19 octobre 2023, sous la présidence de Mme Olivia Bessat-Gardet. Les notes de séance ont été prises par Mme Nora de Riedmatten, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

PROJET DE DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 15 914 000 francs destiné au renouvellement et à l'acquisition de véhicules lourds, d'engins spécifiques et de véhicules légers et de remorques de l'administration municipale.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 15 914 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2024 à 2031.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à aliéner les véhicules lourds, les engins spécifiques, les véhicules légers et les remorques totalement amortis et à les transférer à cet effet du patrimoine administratif au patrimoine financier.

PROJET DE DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 357 000 francs destiné à la mise en place d'installations fixes permettant de recharger des véhicules électriques sur différents sites de la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève à concurrence de 357 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2024 à 2033.

Séance du 12 octobre 2023

Audition de Mme Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative, en charge du département de la sécurité et des sports (DSSP), accompagnée de MM. Thomas Lebedinsky, directeur adjoint du DSSP, Nicolas Kerguen, collaborateur personnel, Nicolas Poltera, ingénieur au Service logistique et manifestations (LOM), et Jérôme Amiet, conseiller de direction au LOM

Mme Barbey-Chappuis commence par indiquer que la proposition s'inscrit dans le cadre de la stratégie climat présentée par le Conseil administratif, et plus

précisément à la mesure 33 de l'axe 3, via la mobilité, qui prévoit de renouveler le parc des véhicules de la Ville de Genève pour atteindre 50% de véhicules électriques d'ici 2030. Le défi principal pour la Ville est, d'une part, le renouvellement des poids lourds, nécessitant de nombreux travaux afin d'avoir l'énergie nécessaire à la recharge du parc des véhicules et, d'autre part, l'identification de modèles électriques fiables pour renouveler les véhicules techniques de l'administration, afin de garantir la continuité des prestations. Pour ce faire, un plan en trois étapes avait été élaboré par la Ville pour atteindre 25% d'ici aux deux prochaines années. Elle rappelle que les commissaires ont voté la proposition PR-1549 en mai dernier, qui comprenait l'acquisition de dix nouveaux véhicules électriques pour les WC publics et des travaux sur le site de François-Dussaud pour acheminer et installer les recharges électriques. Avec cette proposition, on est dans la deuxième étape de l'électrification avec le renouvellement de douze poids lourds électriques, le renouvellement de véhicules légers et l'installation de recharges électriques. La troisième étape sera proposée lors d'une autre proposition d'ici à la fin de l'année. Mme Barbey-Chappuis insiste sur le fait que le parc de véhicules est très vieillissant, ils ne renouvellent pas aujourd'hui des véhicules en parfait état, car ils veulent passer à l'électrique, mais des véhicules à bout de souffle. Avec le parc de véhicules, ils ont des surcoûts d'entretien et de maintenance. Lors de chaque renouvellement de véhicules, ils se questionnent quant à la pertinence de renouveler le véhicule en question et de réduire potentiellement le nombre de véhicules.

M. Poltera affirme, pour expliquer davantage les deux propositions, qu'ils ont mis les véhicules dont le renouvellement était le plus urgent et qui ne nécessitaient pas des travaux d'ampleur trop conséquente pour les installations de recharge. Les plus grands nombres de véhicules concernent le site de François-Dussaud. L'appel d'offre pour l'installation d'un rail d'énergie est en cours. Ce dernier permettra d'acheminer une grande quantité de courant depuis la cabine électrique principale du site vers les véhicules. Ils ont intégré aussi des véhicules où les travaux sont moins conséquents. Des études pour des chiffrages des installations de recharge doivent être réalisées pour d'autres sites qui accueilleront dans le futur des véhicules électriques. Les véhicules sont répertoriés par site en fonction de leur typologie, de leur nombre, de leur consommation et du type de recharge.

Un commissaire demande si l'objectif d'électrifier 50% du parc a été fixé en raison de contraintes.

M. Poltera répond que le chiffre leur semblait atteignable par rapport aux années restantes et au rythme de renouvellement des véhicules.

Mme Barbey-Chappuis complète que c'est un objectif politique, basé sur les discussions qu'ils ont eues et sur la capacité, ainsi que la résistance de véhicules

électriques fiables. Elle n'est pas sûre qu'ils atteindront l'objectif, mais la proposition permet de franchir un palier important pour l'atteindre.

Le commissaire souhaite savoir si un objectif plus ambitieux aurait été possible.

Mme Barbey-Chappuis répond que le Conseil administratif avait aussi envisagé une version moins ambitieuse du projet avec des véhicules non électriques. Ils ont pris le parti de faire la proposition la plus ambitieuse en matière de renouvellement électrique.

M. Poltera ajoute qu'actuellement tous les véhicules ne peuvent pas être achetés en électrique. Il espère qu'avec le temps la situation s'améliorera et que les véhicules dont a besoin l'administration pourront être 100% électriques. Les véhicules qu'ils viennent de racheter ne seront pas renouvelés d'ici 2030.

Mme Barbey-Chappuis ajoute qu'ils pourront amortir ceux qui seront encore en bon état.

Le même commissaire demande à partir de quel âge un véhicule est considéré vétuste.

M. Poltera répond que cela dépend du type de véhicule. A titre d'exemple, les véhicules présentés dans la proposition PR-1578 auront, d'ici fin 2024, une moyenne d'âge de 19 ans pour les poids lourds et de 15 ans pour les véhicules légers et les engins.

Mme Barbey-Chappuis explique que les poids lourds sortent tous les jours et qu'en termes de maintenance ils sont extrêmement coûteux. Ce n'est donc pas optimal des points de vue écologique et financier.

Le commissaire demande si l'internalisation du nettoiement des toilettes publiques a permis d'électrifier la flotte des nettoyeurs et nettoyeuses.

Mme Barbey-Chappuis répond affirmativement.

Un autre commissaire remercie les auditionnés. Il demande de quelle manière a été intégrée l'évolution du volume de déchets en termes de projection, en tenant compte du fait qu'il y aura sûrement besoin de moins de camions pour le transport.

M. Lebedinsky confirme que les calculs de projection se font sur les déchets et que le renouvellement ne concerne qu'une partie du parc des véhicules des VVP. L'utilité de chaque véhicule est étudiée à chaque renouvellement, tout comme la possibilité de renouveler des véhicules avec des modèles plus polyvalents afin de réduire le parc de véhicules. Cela étant, les camions VVP renouvelés dans cette proposition sont les plus anciens.

M. Poltera affirme qu'il y a une augmentation de déchets, même si globalement il y a une réduction de déchets par habitant. Il indique que les plans localisés de quartier (PLQ), et plus particulièrement le PAV, vont augmenter le nombre de logements et donc des ordures ménagères et les différentes fractions du tri (papier, compost, aluminium, etc.) qui nécessitent également des camions pour collecter et transporter.

Un autre commissaire remercie les auditionnés. Parmi les paramètres que la Ville a adoptés les dernières années, il y a celui d'aider et de promouvoir l'économie de proximité. Il demande si l'économie locale est intégrée dans le processus.

Mme Barbey-Chappuis répond que les acquisitions se font au moyen des marchés publics, cela en raison des montants conséquents. Ils sont obligés de faire des procédures ouvertes. Ils ne peuvent pas favoriser des entreprises locales.

M. Poltera explique que souvent les représentants se situent aussi à Genève. Il s'agit donc de succursales ou d'agences qui emploient du personnel local. Par contre, la quasi-totalité des véhicules et engins utilisés en Suisse sont produits à l'étranger.

Le commissaire souhaite savoir si l'entretien est réalisé en interne.

M. Amiet répond que la majorité du temps oui.

Une commissaire demande si, par rapport aux travaux d'installation et de recharge, ils envisagent de travailler avec les panneaux solaires.

Mme Barbey-Chappuis répond que cette solution n'est pas suffisante en termes de puissance.

M. Poltera affirme qu'une proposition est actuellement à l'étude afin de poser des toitures mixtes végétalisées avec panneaux photovoltaïques (PR-1558). Dans ce projet, les panneaux photovoltaïques seront installés sur les toits plats des bâtiments de l'administration comme la patinoire des Vernets, les centres sportifs et les écoles. La plupart des véhicules sont rechargés la nuit alors ils doivent faire coïncider la production électrique avec la recharge. L'électricité est réinjectée dans le réseau ou utilisée pour d'autres besoins des bâtiments.

Discussion

La présidente demande aux commissaires quelle suite ils souhaitent donner à cet objet.

Un commissaire souhaite, en raison de la demande de 16 000 000 de francs, que les commissaires puissent y réfléchir. Il propose qu'il soit voté quant à cet objet lors de la prochaine séance.

La présidente met au vote le principe d'un vote immédiat de la proposition, qui est refusé par 7 non (1 EàG, 4 S, 2 Ve) contre 7 oui (2 LC, 3 PLR, 1 MCG, 1 UDC); le vote sur cette dernière est reporté.

Séance du 19 octobre 2023

Discussion et prises de positions

La présidente rappelle que, lors de la dernière séance, ils avaient voté pour que le vote de la proposition soit remis à cette séance, permettant ainsi aux groupes de pouvoir y réfléchir. Elle met au vote le fait de voter sur la proposition, ce qui est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Un commissaire du Centre affirme que la magistrate et ses services ont expliqué pour quelles raisons il était nécessaire de voter en faveur de cette proposition. Il indique ne pas trouver le montant choquant, vu qu'il sera utilisé par tous les services de la Ville. Le Centre accepte donc cette proposition.

Une commissaire des Verts indique qu'ils voteront en faveur de la proposition. Elle insiste sur le fait qu'il est important de garder un véhicule jusqu'à la fin et de ne pas l'échanger contre un véhicule électrique, dont le bilan carbone n'est pas meilleur. Elle ajoute qu'ils se réjouissent du remplacement des moteurs quand il sera possible de le faire.

Un commissaire du Parti socialiste affirme qu'ils voteront en faveur de la proposition. Les véhicules actuels atteignent 15 à 19 ans, selon les catégories, alors il semble logique de les renouveler pour assurer le bon fonctionnement des services municipaux et de passer à la propulsion électrique, qui nécessite des travaux de génie civil, pour mettre en place les bornes de recharge.

Une commissaire d'Ensemble à gauche indique qu'ils voteront pour la proposition. Elle affirme que le renouvellement du parc des véhicules et le commencement d'utilisation des véhicules sont nécessaires. Ils pensent qu'il faudrait trouver des moyens de locomotion plus écologiques et que, si un autre type de mobilité devait être découvert, ils seraient en faveur d'un changement. La fourniture de matières premières et la consommation électrique sont de plus en plus compliquées pour la Suisse.

Une commissaire de l'Union démocratique du centre affirme rejoindre ce qui a été dit et avoir parlé avec des agents de la Ville, qui sont contents de ces véhicules et qui les entretiennent davantage. Elle acceptera donc cette proposition.

Vote

La proposition PR-1578 est approuvée à l'unanimité des membres présents.